

Lettre d'information N° 30

18 octobre 2021

Information sur l'aide PAC à l'assurance récolte

Bonjour,
vous avez demandé l'aide à l'assurance récolte dans le cadre de la PAC pour la campagne 2021.

A ce titre votre assureur vous a envoyé un ou plusieurs documents CERFA : nous vous remercions de TOUS les signer, puis nous les retourner systématiquement avant le 30 novembre 2021.

Attention, l'une des conditions d'éligibilité à cette aide est d'avoir acquitté votre cotisation d'assurance avant le 31 octobre 2021.

Vous en souhaitant bonne réception

Très cordialement

Le chef du service économie agricole et rurale

Patrick BARNET



Pour un meilleur service, vous pouvez nous joindre tous les jours de 9 h à 12 h (plus pendant la période PAC de 14 h à 16h) directement sur le standard de l'unité aides directes, MAEC et Bio:

05-17-17-39-39

Retrouvez toute nos lettres d'information sur le [site internet des services de l'Etat en Charente](#)